



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix, le vingt quatre février, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 16 Février 2010

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Béatrice Gomit, Christine Guézou, Christine Trichet, Sylvia Pain, Alain Bouvet, Joël Deschamps, Emmanuel Mandon, Robert Portier.

Absents représentés : Paul Couzard par Yann Juin, Pascale Buronfosse-Bjaï par Michel Rougier, Yvan Bailly par Christine Guézou, Françoise Guigard par Jean-Pierre Roblin, Virginie Vincendeau par Sylvia Pain, David Loutreuil par Alain Bouvet.

Secrétaire de séance : Christine Guézou

- 1/ Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2010,
- 2/ Le Compte Administratif est adopté par 17 voix, les délibérations par 19 voix.

### **2010 – 01/02 – Approbation du Compte Administratif 2009**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Le Compte administratif retrace l'ensemble des opérations de l'année écoulée, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009. En tant que Maire, Monsieur Yann Juin, est responsable des opérations comptables effectuées : à ce titre, il doit quitter la salle du Conseil pour que l'assemblée puisse délibérer en toute indépendance.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel Rougier, donne acte de la présentation faite au Compte administratif 2009, lequel peut se résumer comme suit :

### **Budget Général de la Commune**

#### **Section de fonctionnement**

**BP 2009 + DM = 1.526.357,89 €**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2009</b>	1.355.636,67€	1.578.366,83 €	222.730,16€
<b>Résultats 2008 reportés en 2009</b>		99.078,87 €	99.078,87 €
<b>Résultats à affecter</b>	1.355.636,67	1.677.445,70 €	<b>321.809,03</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = + 321.809,03 €

#### **Section d'investissement**

**BP 2009 + DM = 748.067,27 €**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2009</b>	543.717,64	684.789,59	141.071,95€
<b>Résultats 2008 reportés en 2009</b>	69.281,01 €		- 69281,01 €

<b>Résultats à reporter</b>	612.998,65 €	684.759,59 €	<b>71.790,94 €</b>
-----------------------------	--------------	--------------	--------------------

Solde d'exécution de la section d'investissement = + 71.790,94 €

**Section d'investissement - Restes à réaliser au 31 décembre 2009**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Investissement</b>	113.556,14	80.784 €	<b>- 32.772,14 €</b>

Excédent de la section d'investissement est donc de = 39.018,80 €

Résultats cumulés, y compris les restes à réaliser =

**321.809,03€ + 71.790,94 € - 32.772,14 € = 360.827,83 €**

**Budget annexe : Camping**

Section d'exploitation

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2009</b>	71.343,45 €	73.092,54 €	1.749,09 €
<b>Résultats excédentaires 2008 reportés en 2009</b>		9.140,44 €	9.140,44 €
<b>Résultats à affecter</b>	71.343,45 €	82.232,98 €	<b>10.889,53 €</b>

Solde d'exécution de la section d'exploitation = **10.889,53 €**

Section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2009</b>	19.199,82 €	27.470,66 €	8.270,84 €
<b>Résultats excédentaires 2008 reporté en 2009</b>		3.645,82 €	3.645,82 €
<b>Résultats à reporter</b>	19.199,82 €	31.116,48 €	<b>11.916,66 €</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = **11.916,66 €**

Section d'investissement - Restes à réaliser au 31 décembre 2009

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Investissement</b>		63.380 €	<b>63.380 €</b>

Dépenses = 90.543,27 €

Recettes = 113.349,46 €

Solde = **22.806,19 €**

Résultats cumulés, y compris les restes à réaliser = **86.186,19 €**

**Budget annexe : Zone commerciale**

Section de fonctionnement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2009</b>	36.253,13 €	34.161,09 €	- 2.092,04 €
<b>Résultats excédentaires 2008 reportés en 2009</b>		4.749,77 €	4.749,77 €
<b>Résultats à affecter</b>	36.253,13 €	38.910,86 €	<b>2.657,73 €</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = 2.657,73 €

#### Section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2009</b>	13.331,81 €	5.346,59 € (y compris le 1068)	- 7.985,22 €
<b>Résultats excédentaires 2008 reportés en 2009</b>		8.053,41 €	8.053,41 €
<b>Résultats à reporter</b>	13.331,81 €	13.400 €	<b>68,19 €</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = 68,19 € (à reporter au 001 recettes)

Dépenses = 49.584,94 €

Recettes = 52.310,86 €

**Résultats cumulés = 2.725,92 €**

#### **2010 – 02/02 – Approbation du Compte de gestion 2009**

Monsieur le Maire rentre en séance et reprend la présidence afin de présenter aux membres du Conseil municipal le compte de gestion 2009 établi par le Receveur Municipal. Il remercie Monsieur Bernard Fraycenot, Trésorier, d'être présent pour nous présenter ce compte de gestion et l'analyse financière qui en est faite. Ensuite, Monsieur Bernard Fraycenot, en tant que Trésorier, quitte la salle du Conseil pour que l'assemblée puisse délibérer en toute indépendance.

#### **2010 – 03/02 – Ligne de trésorerie**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu la délibération du 18 Février 2009 relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive,  
Vu la proposition émise par la CE Poitou-Charentes pour une durée d'1 an à compter du 8 mars 2010,  
Vu les besoins ponctuels de trésorerie dans l'attente des retours de subvention,

Monsieur le Maire propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Poitou-Charentes une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de **200.000 €** dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstruit le droit à tirage de l'Emprunteur.

**LA COMMUNE D'ESNANDES** décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : **200.000 Euros**
- Durée : **un an maximum**
- Taux d'intérêt applicable : **Euribor 1 semaine + 1,20 %**

à un tirage (selon le choix d'index réalisé par l'Emprunteur, à chaque demande de versement des fonds) :

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : **Mensuelle**
- Commission d'engagement : **250 Euros**
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : Néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur. Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

### **2010 – 04/02 – Création d'un poste d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**

Rapporteur : Alain Bouvet

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des adjoints administratifs,  
Vu la publicité parue au Centre de Gestion de la Charente-Maritime du 15 décembre 2009 au 15 janvier 2010,  
Vu l'avis de la Commission du personnel communal du 22 janvier 2010 et de la Municipalité du 27 janvier 2010,

Monsieur le Maire propose, pour les besoins du service administratif, de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour assurer les missions de comptabilité et d'accueil à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2010.

### **2010 – 05/02 – Réfection des toitures du restaurant scolaire et de l'école primaire – attribution des marchés**

Rapporteur : Béatrice Vinet

Les travaux de réfection des toitures du restaurant scolaire et de l'école primaire ont fait l'objet d'une consultation. L'avis d'appel public à la concurrence concernant la consultation, en procédure adaptée, a été publié dans le Moniteur, SUD OUEST et sur les sites internet de l'AMF et de la commune d'Esnandes.

La Commission technique s'est réunie le lundi 18 janvier puis le 4 février 2010,  
A l'issue de l'analyse des offres, le choix de la Commission s'est porté sur l'offre du groupement : EDF optimal Solutions, Cégélec, Entreprise Beccero et Entreprise Rochelaise pour un montant total de : 241.664,39 € TTC.

### **Débat d'orientations budgétaires 2010**

Conformément aux dispositions des articles L 2312 du CGCT, un débat sur les orientations budgétaires peut avoir lieu dans les communes de moins de 3.500 habitants.

Voici la note fixant les orientations générales du budget 2010 contenant les informations sur l'évolution financière de notre commune qui permettront de débattre sur les priorités qui seront retenues au budget primitif.

### **Perspectives économiques nationales :**

L'économie nationale est profondément affectée par les effets de la crise financière internationale.  
Le projet de loi de finances pour 2010 mise sur une reprise de l'activité économique et un retour à la croissance (+ **1,4% contre -2,25%** en 2009).  
La consommation des ménages restera modérée (**+0,8%**) d'autant que l'inflation remontera (**+ 1,2%**).

### **Relations financières entre l'Etat et les Collectivités locales :**

La maîtrise des dépenses publiques de l'Etat par le biais du ralentissement des dotations a pour conséquence une évolution globale limitée à **+ 0,6 %** de l'enveloppe des dotations.  
La Taxe Professionnelle a été supprimée et un nouveau dispositif fiscal a été créé : **la Contribution Economique Territoriale (CET)**.

Celle-ci est composée de 2 parts : une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), basée sur les valeurs (CVAE).

Ce dispositif est applicable aux entreprises depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

Les Collectivités Locales recevront une **Compensation Relais** en remplacement de leur produit fiscal.

L'instauration de la Taxe Carbone va représenter un surcoût pour les Collectivités du fait de l'achat de carburants et de fioul pour le chauffage.

## **Budget de Fonctionnement :**

### **1/ Les dépenses :**

L'analyse du CA 2009 nous fournit les enseignements suivants :

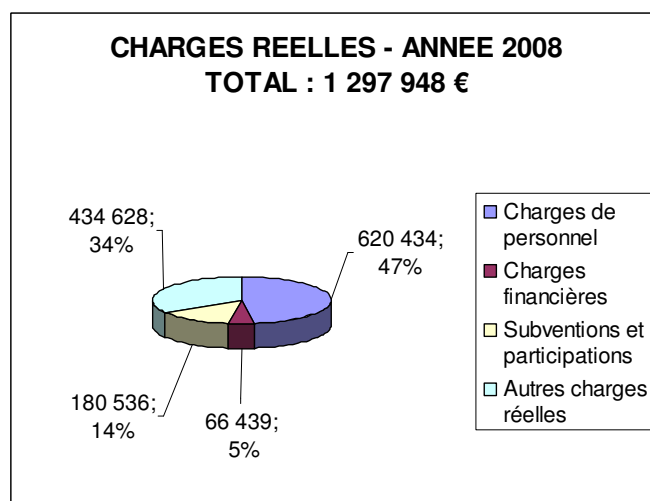
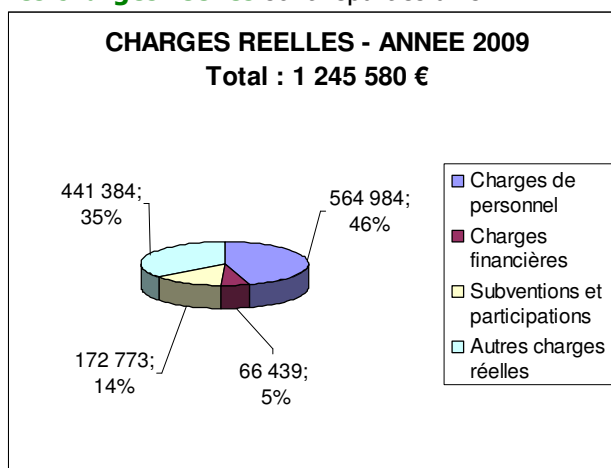
- **L'épargne brute** dégagée est de : (RRF 1 578 366,83 – DRF 1 337 684,39) = **240.682,44 €**.

- **L'épargne nette** qui doit couvrir le remboursement de la dette en capital (212.227,37 €) est donc positive de **28.455,07 €**. En 2008, elle était nulle.

- **Le ratio de couverture**, c'est à dire DRF + capital de la dette / RRF, soit (1 345 117, 67 + 266 145,66) / 1 578 366,83 est égal à **1,02**. Les dépenses sont couvertes quand le ratio est < ou = 1. Pour mémoire ce ratio était de **1,09** au CA 2008.

Il est à signaler que l'emprunt relais de 100.000 € a été remboursé en 2009 ce qui a augmenté le capital de la dette sur l'année 2009.

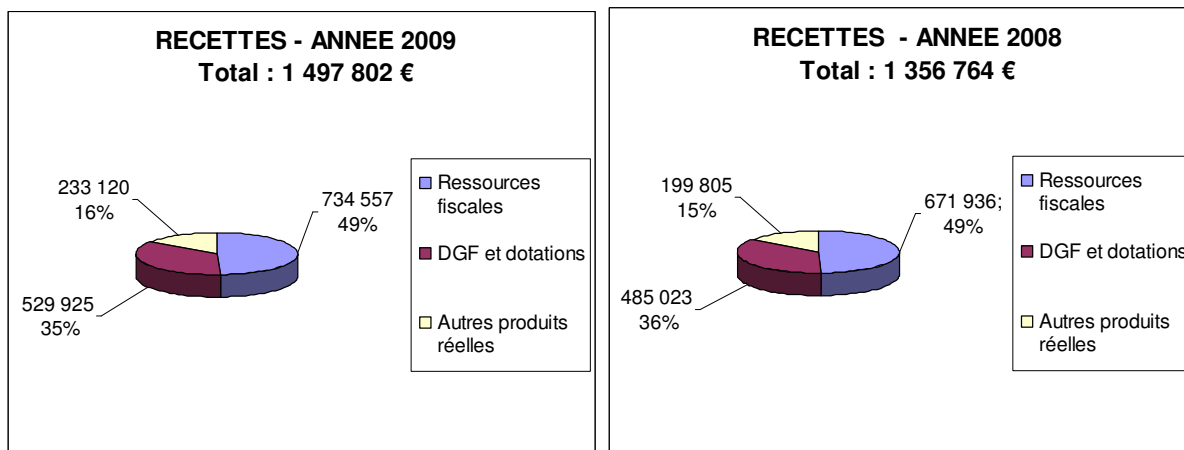
**Les charges réelles** sont réparties ainsi :



La baisse de ces charges est due principalement aux charges de personnel moins importantes qui s'expliquent par l'emploi de moins de saisonniers à la piscine, au musée et au CLSH, et à l'atténuation des charges sur les emplois aidés plus élevée. L'évolution des carrières et la réorganisation des services seront à prendre en compte.

Les autres charges devraient être maintenues aux mêmes proportions.

### **2/ Les recettes :**



### L'autofinancement :

**Le ratio** qui prend en compte la couverture des charges (personnel, contingents, intérêts) par les produits **est de 51 %**. Il était de 60 % en 2008, 59 % en 2007, 52 % en 2006, 54 % en 2005, 48% en 2004. Ce ratio doit être compris entre 41% et 55 % pour assurer à la commune un autofinancement correct. Ce sera donc le cas en 2010.

La capacité d'autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement pour financer les opérations d'équipement. **En 2009, pour 100 €, il a été dépensé 38 € pour le Personnel, 12 € pour les subventions et participations, 4 € pour les charges financières, 29 € pour les autres charges réelles et il a été constitué 17 € de Capacité d'Autofinancement (CAF).**

Pour **2010**, notre objectif sera de **renforcer notre Capacité d'Autofinancement** malgré une faible évolution des ressources courantes. Pour cela, il sera nécessaire de **maîtriser l'ensemble des postes de dépenses tout en conservant l'offre de services aux habitants et associations.**

### Budget d'Investissement :

#### 1/ Les dépenses :

La toiture de l'église, celles de la cantine scolaire et de l'école primaire seraient les gros travaux à effectuer dans les bâtiments. D'autres, moins onéreux, seraient à prévoir : les travaux de rénovation dans l'aile sud de la mairie pour l'installation CCAS et du SIVU L'ENVOL, les sols de l'école maternelle, la téléphonie et l'informatique de la mairie, la terrasse et le bardage à la salle du Pousse-Pied.

Des travaux de voirie, principalement la réfection de la rue de l'église, l'achat de véhicules électriques, un parcours de santé, l'achat de matériels de voirie devraient compléter la liste des dépenses d'investissement.

#### SECTION : INVESTISSEMENT – PREVISIONS DE DEPENSES 2010

	BUDGET 2010
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	1 113 530,18
Dont près de 80% consacrés à trois 3 Opérations d'envergure :	
Entretien de la voirie communale	111 000,00
Eglise Saint Martin	450 700,00
Toitures des Ecoles et restaurant scolaire + accueil de loisirs	325 727,00
<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	144 414,48
<b>Opérations d'ordre</b>	34 239,88
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	1 292 184,54

**L'annuité du capital de la dette sera de 141 907,03 €,** avant d'éventuels nouveaux emprunts.

#### 2/ Les recettes :

La loi des finances a reconduit **le dispositif de remboursement de la TVA** en 2010.

Ainsi, en s'engageant sur une progression de nos dépenses réelles d'équipement en 2010 par rapport à la moyenne de ces dépenses en 2006,2007,2008 et 2009, notre collectivité percevrait dès 2010, le FCTVA

éligible en 2009. Le versement anticipé sera pérennisé à compter de 2011, s'il est établi au cours du printemps 2011 que l'engagement aura bien été tenu.

Nous serions en mesure de nous engager dans cet objectif en 2010, soit **un apport supplémentaire anticipé d'environ 38/40.000 €.**

Les autres recettes seront constituées du retour des subventions d'équipement (DGE, Conseil Général et Région).

**SECTION : INVESTISSEMENT – PREVISIONS DE RECETTES 2010**

	BUDGET	
	2010	
<b>Subventions d'investissements</b>	502 995,00	
Etat (DRAC)	128 143,00	
Région (Conseil Régional)	55 448,00	
Départements (Conseil Général)	238 073,00	
DGE (Préfecture)	81 331,00	
<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	380 000,00	
Emprunts en unités monétaires de la zone euro	380 000,00	180.000 € Eglise + 100.000 € Photovoltaïque + 100.000 € emprunt relais
<b>Total recettes d'équipement</b>	882 995,00	
<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	160 000,00	
FCTVA	110 000,00	
TLE	50 000,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	1 042 995,00	
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	150 000,00	
Opérations d'ordre de transfert entre section	10 519,00	
Opérations patrimoniales	16 879,60	
<b>Total des recettes d'ordre</b>	177 398,60	
<b>Report de l'excédent d'investissement 2009</b>	71 790,94	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	1 292 184,54	

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Pierre Roblin pour ce travail de perspectives qui complète la l'analyse financière particulièrement détaillée de Monsieur Bernard Fraycenot. Il remercie également les services qui ont tout mis en œuvre, en 2009, pour réguler les dépenses de fonctionnement.

Concernant les prévisions d'investissement pour 2010, Monsieur le Maire précise, tout particulièrement pour les travaux de restauration de l'Eglise, que la tranche ferme et la tranche conditionnelle ont été inscrites tant en dépenses qu'en recettes. Cependant, la tranche conditionnelle ne sera réalisée que si les souscriptions le permettent. Sous le contrôle « technique » de Monsieur le Trésorier, Monsieur le Maire rappelle que l'église est un monument historique, classé, et qu'à ce titre il ne peut être organisée une souscription classique. Les dons devront, quoi qu'il en soit, transiter par la mairie puisque, comme le rappelle Monsieur le Maire, c'est la mairie qui s'acquitte de l'ensemble des factures liées à la restauration. Cette précision lèvera très certainement toutes les ambiguïtés.

Les premières réunions de chantier ayant eu lieu, Béatrice Vinet confirme que le montage de l'échafaudage débutera mi-mars. Les éléments de chantier seront concentrés entre le cimetière et l'église. La durée de cette première phase de travaux est estimée à 7 mois.

Fabrice Brisson annonce qu'au même moment les travaux de la rue de l'Eglise vont démarrer pour une période de trois mois.

Joël Deschamps communique la date de début du chantier des toitures de l'école primaire et du restaurant scolaire : mardi 6 avril. Sylvia Pain rappelle que les contraintes de planning ont été respectées et précise que ces délais courts doivent permettre de rendre optimal le rendement du photovoltaïque dans des conditions d'ensoleillement idéales.

Jean-Pierre Roblin donne de précisions sur les actes de vandalisme qui se sont déroulés dans l'enceinte du cimetière en fin de semaine dernière. Samedi 20 février, alors que Madame Degouy ouvrait les grilles, elle a

immédiatement constaté des dégradations. Elu de permanence, Monsieur Roblin s'est rendu sur place et a prévenu la gendarmerie qui prend très au sérieux ces actes de vandalisme. Monsieur le Maire remercie la Directrice de Cabinet du Préfet de la Charente-Maritime et le Colonel de gendarmerie de s'être déplacés dès lundi pour constater les dégradations. Michel Rougier précise que les personnes qui voudraient porter plainte doivent s'adresser à la gendarmerie de Nieul/Mer.

Michel Rougier conserve la parole pour féliciter l'ensemble du Service Technique de la commune, sous la houlette de leur responsable Philippe Sculo, car, absent d'Esnandes durant une semaine, en rentrant ; il s'est aperçu que sa commune était « propre ». Après avoir traversé la France durant ses vacances et parcourant les environs durant ses journées de travail, Michel Rougier remarque à quel point la commune est bien entretenue.

Emmanuel Mandon retrace les travaux de nettoyage des vasières menés par « La trézenne » et précise que des calages doivent être prévus car les résultats sont moins bons que prévus. Un prochain passage du bateau permettra d'affiner les modes de nettoyage.

Alain Bouvet fait savoir que la Région Poitou Charentes a validé l'emploi tremplin pour l'association Esnandis. Ainsi, ce poste d'animateur associatif aura, dans un premier temps, comme objectif de fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour du projet de développement de la structure.

Monsieur le Maire rappelle à chacun les prochaines dates des élections régionales ; 14 et 21 mars qui se dérouleront dans les 2 bureaux de vote habituels ; Espace Nouvelle France et Pousse Pied puis la date du prochain conseil municipal, principalement consacré au vote du budget 2010, mardi 30 mars 2010.

Séance levée à 23 heures